

COMMISSION DEPARTEMENTALE DISCIPLINE

CONFIGURATION REGLEMENTAIRE Réunion restreinte jeudi 30 octobre 2025

Procès-Verbal

Président : Jean GUYONNET

Etaient présents : André CAILLET, Patrick TELLIER, Christian MOTTELAY, Christian VANTHUYNE.

Amendes administratives et Forfaits.

Considérant les articles 139 et 139bis des Règlements Généraux de la FFF.

« Tout manquement aux dispositions du présent article pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou l'Annexe 2 des présents Règlements Généraux »

Conformément aux règlements des Compétitions du District de Football du District

Conformément à l'annexe 5 des règlements du District de Football du District – Dispositions financières.

<u>FORFAITS</u>					
N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES
54067037	ENT.US VILLER-TOUQUES 1	SENIORS	DEPART 4-D	FORFAIT (1)	50.00€
54207291	FC BAVENTAIS	VETERANS	COUPE DEPART.G	FORFAIT (1)	50.00€

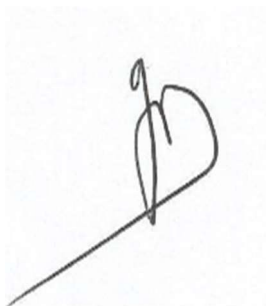
FEUILLE NON CONFORME - ABSENCE LICENCES							
				Feuille de match		Licences manquantes	
N° match	Club	Catégorie	Départemental - Groupe	Hors dé-lai	Non con-forme	Joueur	Dirigeant
54672456	CA LISIEUX PA 21	U 17 F	DEPART.U		X		1
54672456	USCMEZIDON FB 21	U 17 F	DEPART.U				1
54662275	ENT.ST GATIEN FC/USPL	U 15	DEPART.3				1
54957075	ASTDV 3	U 15	COUPE CA.U		X		

Voir annexe jointe : Dossiers transmis par la Commission FOOT ANIMATION

Les présentes décisions de la Commission, sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, sous l'une des formes définies à l'article 190 des règlements généraux de la Ligue de Football de Normandie.

Le Président : Jean GUYONNET

Le Secrétaire de séance : Christian VANTHUYNE

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke extending to the left.A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large loop and a long horizontal stroke extending to the right.